

Code de vie --- École Louis-Dupire (2022-2023)

Pour que TOUS se sentent bien dans notre école, il est important de créer un milieu de vie agréable. Le code de vie de Louis-Dupire favorise la sécurité et le respect, valeurs véhiculées dans l'école qui mènent à un climat calme et harmonieux. Ce code de vie sera appliqué dans toutes les aires communes de l'école, y compris le service de garde.

MANQUEMENTS MINEURS

(En dehors de la classe et ne remplace en aucun cas la gestion de classe d'un enseignant)

Règle 1 : Pour que TOUS se sentent bien dans NOTRE école, il est important que :

- 1.1. J'arrive à l'heure.
- 1.2. Je me déplace en marchant.
- 1.3. Je parle à voix basse.
- 1.4. Je parle de façon respectueuse.
- 1.5. J'aie un comportement pacifique.
- 1.6. Je garde mon environnement propre.

Règle 2 : Pour que TOUS se sentent bien sur NOTRE cour d'école, il est important que :

- 2.1 J'aie un esprit sportif et de coopération dans mes jeux.
- 2.2. J'utilise les étapes de résolution de conflit. (je retrouve ces étapes en annexe dans l'agenda)
- 2.3. Je me dirige tranquillement vers MA porte d'entrée au son de la cloche.
- 2.4. Je prends soin du matériel.

Règle 3 : Pour que TOUS représentent bien les valeurs éducatives de NOTRE école, il est important que :

- 3.1. Je m'habille de façon adéquate.
- 3.2. Je porte des chaussures sécuritaires et adéquates selon la saison.
- 3.3. Je porte des vêtements adaptés et appropriés à la température.
- 3.4. Je circule sans capuchon et sans casquette dans l'école.

Lorsqu'un élève ne respecte pas l'un des critères de ces trois règles, le manquement sera inscrit dans l'agenda l'enfant.

Voici la démarche appliquée :

- **1^{er} et 2^e manquement** : avertissement verbal, signature des parents dans l'agenda.
- **3^e et 4^e manquement** : rappel des attentes du titulaire envers l'élève, signature des parents dans l'agenda.
- **5^e manquement** : appel du titulaire aux parents et réflexion à faire à la maison en lien avec le(s) manquement(s), signature de la réflexion et de l'agenda.
- **6^e manquement** : retenue de 30 minutes, signature dans l'agenda.
- **7^e manquement** : rencontre de l'élève avec la direction. Suite à cette rencontre, l'élève aura à rédiger une note à ses parents leur expliquant qu'au prochain manquement, ils auront à se présenter en personne au bureau de la direction. Signature de la note et de l'agenda.
- **8^e manquement** : rencontre des parents avec la direction. Signature dans l'agenda.

À la fin de chaque étape, nous remettons le compteur à zéro.

MANQUEMENTS MAJEURS (partout dans l'école – en tout temps)

Règle 4 : Pour que TOUS se sentent respectés et en sécurité dans NOTRE école, les comportements suivants ne seront pas tolérés:

- 4.1. Un comportement grave (intention de blesser, vandalisme...).
- 4.3. Un acte de violence verbale et/ou psychologique (ex. : propos sexistes, racistes ou discriminatoires).
- 4.4. L'intimidation.

TOUTE RÈGLE NON-CITÉE ET JUGÉE VALABLE PAR LES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE POURRA ÊTRE SANCTIONNÉE.

Voici la suite des conséquences :

- **1^{er} manquement** : retrait immédiat avec T.E.S. Appel aux parents de leur part. Signature des parents dans l'agenda.
- **2^e manquement** : suspension à l'interne d'une demi-journée. Appel de la direction aux parents. Signature des parents dans l'agenda.
- **3^e manquement** : suspension à l'interne d'une journée complète. Appel de la direction aux parents. Signature des parents dans l'agenda.
- **4^e manquement** : suspension à l'externe d'une journée complète. Retour obligatoire avec les parents. Signature des parents dans l'agenda.
- **5^e manquement** : mise en place de mesures particulières. Signature des parents dans l'agenda.

De plus, la direction se réserve le droit de modifier la séquence des sanctions si un geste d'une extrême violence était commis.

Contrairement aux manquements mineurs, les manquements majeurs demeureront valides tout au long de l'année scolaire. Ils seront donc cumulatifs d'une étape à l'autre.

Rappel

***** Si je suis victime d'un acte d'intimidation, je peux en parler à un adulte en qui j'ai confiance. *****

Pour que TOUS se sentent bien dans NOTRE école, je m'engage à respecter les règles de vie de mon école.

Nom de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école.

Signature des parents : _____

Code de vie école Louis-Dupire ---- suivi

Manquements mineurs - 1^{ère} étape					
	# Règle	Date jj/mm	Conséquences	Init. Ens.	Signature des parents
1^{er}			Avertissement verbal		
Commentaires :					
2^e			Avertissement verbal		
Commentaires :					
3^e			Rappel des attentes du titulaire		
Commentaires :					
4^e			Rappel des attentes du titulaire		
Commentaires :					
5^e			Appel du titulaire aux parents		
Commentaires :					
6^e			Retenue 30 minutes		
Commentaires :					
7^e			Rencontre de l'élève avec la direction		
Commentaires :					
8^e			Rencontre des parents avec la direction		
Commentaires :					

Manquements mineurs – 2^e étape

	# Règle	Date <i>jj/mm</i>	Conséquences	Init. Ens.	Signature des parents
1 ^{er}			Avertissement verbal		
Commentaires :					
2 ^e			Avertissement verbal		
Commentaires :					
3 ^e			Rappel des attentes du titulaire		
Commentaires :					
4 ^e			Rappel des attentes du titulaire		
Commentaires :					
5 ^e			Appel du titulaire aux parents		
Commentaires :					
6 ^e			Retenue 30 minutes		
Commentaires :					
7 ^e			Rencontre de l'élève avec la direction		
Commentaires :					
8 ^e			Rencontre des parents avec la direction		
Commentaires :					

Manquements mineurs – 3^e étape

	# Règle	Date jj/mm	Conséquences	Init. Ens.	Signature des parents
1 ^{er}			Avertissement verbal		
Commentaires :					
2 ^e			Avertissement verbal		
Commentaires :					
3 ^e			Rappel des attentes du titulaire		
Commentaires :					
4 ^e			Rappel des attentes du titulaire		
Commentaires :					
5 ^e			Appel du titulaire aux parents		
Commentaires :					
6 ^e			Retenue 30 minutes		
Commentaires :					
7 ^e			Rencontre de l'élève avec la direction		
Commentaires :					
8 ^e			Rencontre des parents avec la direction		
Commentaires :					

Manquements majeurs					
	# Règle	Date jj/mm	Conséquences	Init. Ens.	Signature des parents
1^{er}			Retrait au bureau des T.E.S.		
Commentaires :					
2^e			Suspension interne ½ journée		
Commentaires :					
3^e			Suspension interne 1 journée		
Commentaires :					
4^e			Suspension externe. Retour avec les parents		
Commentaires :					
5^e			Mise en place de mesures particulières		
Commentaires :					